



Perfectionnement passif Taxation selon le système de la suspension simplifié

Déclaration en douane d'exportation (DDE) / Déclaration des marchandises à l'exportation (DM-E)

Les indications spécifiques suivantes doivent figurer dans la déclaration.

Déclaration e-dec exportation / e-dec web exportation:

Rubrique	
Désignation des marchandises	délai pour l'importation des produits compensateurs (12 mois à compter de la date d'exportation; indiquer la date exacte)
Genre de taxation	trajet de perfectionnement
Direction du trajet	passif
Réparation	en cas de réparation: 1 (oui); marchandise non commerciale
Genre de perfectionnement / réparation	indiquer la nature du perfectionnement / de la réparation
Type de perfectionnement	commercial ou à façon
Procédure	simplifiée
Décompte	suspension
Permis	<ul style="list-style-type: none">compétence relève du bureau de douane: sans autorisationautre: autorisation unique, AFD-autres, numéro de l'autorisation, date

Autres mentions nécessaires au cas par cas selon autorisation

Exemple voir sous > [Taxation des cas spéciaux avec e-dec](#)

Déclaration Passar:

Rubrique	
Destination des marchandises	exportation pour perfectionnement passif (code 50)
Désignation des marchandises	délai pour l'importation des produits compensateurs (date exacte)
Type de décompte	suspension
Type de perfectionnement	commercial ou à façon
Procédure	simplifiée
Genre de perfectionnement / réparation	champ de texte libre
Réparation	Si réparation=oui (true): indiquer la nature de la réparation dans la rubrique prévue
Marchandise commerciale	oui / en cas de réparation: non
Obligation de restriction	1 oui compétence bureau de douane : non
Code de restriction	OFDF - autres
Numéro d'autorisation	n° de l'autorisation

Autres mentions nécessaires au cas par cas selon autorisation

Les justificatifs suivants doivent en outre être présentés au bureau de douane avec la DDE / DM-E:

- Autorisation pour le trafic de perfectionnement (si la compétence relève du bureau de douane: sans autorisation)

Déclaration en douane d'importation (DDI)

Les indications spécifiques suivantes doivent figurer dans la déclaration.

Déclaration e-dec importation / e-dec web importation:

Rubrique	
Marchandise commerciale	Marchandise commerciale (en cas de réparation: marchandise non commerciale)
Genre de taxation	trafic de perfectionnement
Direction du trafic	passif
Réparation	en cas de réparation: 1 (oui) et indiquer la nature de la réparation dans la rubrique prévue
Type de perfectionnement	commercial ou à façon
Procédure	simplifiée
Décompte	suspension
Valeur statistique	valeur totale du produit compensateur (valeur à l'exportation, coûts du perfectionnement ou coûts de main-d'œuvre, transport jusqu'à la frontière)
TVA	voir ci-dessous
Numéro de tarif douanier	NT du produit compensateur
Permis	<ul style="list-style-type: none"> compétence relève du bureau de douane: sans autorisation autre: autorisation unique, AFD-autres, numéro de l'autorisation, date
Mentions	numéro de la décision de taxation à l'exportation, y compris date d'exportation et bureau de douane d'exportation

Autres mentions nécessaires au cas par cas selon autorisation

Exemple voir sous > [Taxation des cas spéciaux avec e-dec](#)

Valeur TVA

- TVA lors du renvoi de la marchandise perfectionnée à l'expéditeur sur territoire suisse après **perfectionnement à façon** (pas de vente de la marchandise à l'entreprise effectuant le perfectionnement ou à un tiers):

			Valeur TVA	TVA [%]							
Sans matériel neuf	a)	Perfectionnement gratuit*	CHF 0.00	0 % - en franchise d'impôt							
	b)	Perfectionnement autre que gratuit	Coûts de main-d'œuvre et frais accessoires (transport, dédouanement, assurance, etc.) jusqu'au lieu de destination sur territoire suisse	Taux de TVA de la marchandise perfectionnée							
Avec matériel neuf	1 ^{re} position		Comme pour "Sans matériel neuf"	Comme pour "Sans matériel neuf"							
	2 ^{re} position		<table border="1"> <tr> <td>a)</td><td>Matériel neuf gratuit*</td><td>CHF 0.00</td><td>0 % - en franchise d'impôt</td></tr> <tr> <td>b)</td><td>Matériel neuf autre que gratuit</td><td>Valeur du matériel neuf</td><td>Taux de TVA de la marchandise perfectionnée</td></tr> </table>	a)	Matériel neuf gratuit*	CHF 0.00	0 % - en franchise d'impôt	b)	Matériel neuf autre que gratuit	Valeur du matériel neuf	Taux de TVA de la marchandise perfectionnée
a)	Matériel neuf gratuit*	CHF 0.00	0 % - en franchise d'impôt								
b)	Matériel neuf autre que gratuit	Valeur du matériel neuf	Taux de TVA de la marchandise perfectionnée								

*Un perfectionnement gratuit doit être prouvé au moyen de documents appropriés.

- Valeur TVA dans d'autres cas: la totalité de la contre-prestation à payer pour le produit compensateur (coût de la marchandise non perfectionnée + coût du perfectionnement) ou sa valeur marchande au lieu de destination sur territoire suisse.

Le nouveau matériel ajouté à l'étranger doit être saisi dans une deuxième position. Les redevances douanières sont calculées d'après le classement tarifaire des produits compensateurs.

Les justificatifs suivants doivent en outre être présentés au bureau de douane avec la DDI:

- Copie de l'autorisation (si la compétence relève du bureau de douane: sans autorisation)
- Décision de taxation à l'exportation
- Justificatifs nécessaires pour le décompte du trafic de perfectionnement